



Métallurgie
Parisienne

L'info rapide

Edition de l'UPSM aux responsables syndicaux et des sections

Supplément au dernier n° du CFDT Métaux Paris – Journal de l'AGMS pour les structures de l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie
Directeur de publication : Michel FOURGEAUD - ISSN 0299.1721 – N° CPPAP 1011 S 08035 - Imprimé au siège : 7/9, rue Euryale Dehaynin – 75019 Paris

IR mars 2018

Formations en avril

Du 9 au 12 avril

Assurer la défense du salarié au sein du CSE (ex Les délégués du Personnel)

- Obligations de l'employeur et droits des salariés, des élus et RS CHSCT concernant la protection de la santé, la prévention des risques, l'amélioration des conditions de travail et le respect des droits du CHSCT ou CSE
- Evolution de la jurisprudence
- Appropriation des apports de l'ergonomie, de la sociologie et de la psychologie du travail
- Stress et harcèlement moral
- Rôle du service de santé au travail
- Optimiser l'usage des obligations d'information et de consultation, des enquêtes après accident ou maladie professionnelle, des inspections des lieux de travail, du droit d'alerte et des recours à expert

Les 23 et 24 avril

Tout connaître des ordonnances Macron

- **La négociation collective** : rappel des nouvelles règles de négociation (négociation dérogatoire, règles de validité) dans l'entreprise / rôle de la branche
- **Les relations individuelles de travail** : rappel des nouvelles règles sur l'accompagnement des salariés lors des licenciements et des ruptures conventionnelles collectives, sur les accords de fonctionnement de l'entreprise
- **La représentation du personnel** : rappel des nouvelles règles sur le Comité Social et Economique, comment négocier le CSE ? / les enjeux du PAP
- **Les moyens du CSE** : rappel des nouvelles règles sur le CSE : les commissions, les expertises du CSE, le budget, le traitement des problématiques santé/sécurité

Chacun de ces quatre thèmes sera suivi d'un **atelier de travail** :

→ les questions sur ces nouvelles règles → les points de vigilance → les enjeux → débriefing

Les 18 et 19 avril : partie 1

Le 12 juin : partie 2

Agir pour la formation professionnelle

- Initiation à la méthode de « l'arbre des causes »
- Outils de recherche en réponse aux problématiques rencontrées par les élus
- Les enjeux de la formation professionnelle
- Le contexte (accords et lois), ses outils et le réseau d'acteurs
- Les différents publics
- Les différentes entrées (VAE, CIF, entretien, passeport formation ...)
- Études de cas et apports théoriques
- Le CPF et la période de professionnalisation
- Élaboration d'un plan de travail et analyse du plan de formation de l'entreprise
- Présentation du financement de la formation professionnelle continue
- Les différentes consultations du CE et du CS

Contactez votre Syndicat et l'IFEAS ifeas@wanadoo.fr - 01 53 38 48 47

La demande de congé doit être faite à l'employeur au moins 30 jours avant le début de la formation.

Modèle de lettre

Pour toute autre formation que CE et CHSCT

Nom Prénom

Adresse personnelle

ENTREPRISE

Mme la Directrice ou M. le Directeur

Adresse.....

.....

.....

Ville, le

Objet : - Demande de CFESS

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du 9 au 12 avril 2018, pour suivre une action de formation, d'une durée de 4 jours, au titre du Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale, conformément aux *articles L.2145-5 et L.2145-6(modifié par l'article 6 II de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017) du code du travail.*

Ce stage est organisé par IFÉAS sous l'égide de MUTUAL FORMATION, cet organisme est habilité au titre de l'article R.3142-2 par délégation de l'ICEFS – CFDT.

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Signature du salarié

Signature de l'employeur

Attention : avant toute inscription à une formation, veuillez prendre contact avec votre syndicat puis avec Anne-Marie STROEYMEYT pour la procédure au 01 53 38 48 47 ou à ifeas@wanadoo.fr

Modèle de lettre
Demande de congé formation CE

Section Syndicale :le

Objet : **dépôt de congé formation**¹

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de solliciter une mise en congé

du : au

pour :

.....
.....

membres élus du **Comité d'Entreprise**, afin qu'ils puissent suivre une formation économique de 5 jours organisée par l'Iféas (**I**ntervention, **F**ormation, **E**tudes pour l'**A**ction **S**ociale), organisme figurant sur la liste de l'arrêté préfectoral n° 85-129.

Cette formation se situe dans le cadre de l'article L2325-44 du code du travail, accordant aux membres du **Comité d'Entreprise** la formation nécessaire à l'exercice de leur mandat.

Nous vous rappelons que dans ce cadre, le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et doit être rémunéré comme tel par vos soins.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Section Syndicale

Signature

Nom Prénom

¹ Modèle de courrier pour les sessions Iféas « **Intervenir au CE** » et « **Déchiffrer l'économie** » et leurs renouvellements



Bulletin d'inscription formation

A renvoyer à : Iféas 7/9 rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris

Tél : 01 53 38 48 47 – courriel : ifeas@wanadoo.fr

Syndicat :Employeur :Nombre de salariés dans l'établissement :

Nom de la session de formation : Date :

Responsable Formation de la section² :

Prénom Nom : Adresse : Code postal : Ville :

Tél. mobile : Courriel :@.....

Notes :

.....

.....

M. ou F.	Prénom NOM de la personne inscrite	Responsabilités Synd.	Tél. – E-mail	Adresse personnelle

² Responsable qui recevra une copie des convocations